

216C1790
FR0011233261-OP017-RO08

2 août 2016

- Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

SAFTI GROUPE

(Alternext)

Invest Securities a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société SAFTI GROUPE, soit du 19 juillet au 1^{er} août 2016 inclus, la société La Santa Maria¹ a acquis 38 205 actions SAFTI GROUPE au prix de 13,00 €.

Par conséquent, à la clôture de l'offre, l'initiateur détient, de concert² avec Mme Sandra Françonnet, Mme Céline Tabournel, M. Marc Brimeux³ et M. Antoine Bertier, 1 123 325 actions SAFTI GROUPE représentant 2 021 821 droits de vote, soit 98,54% du capital et 99,18% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
La Santa Maria ¹	881 825	77,35	1 538 821	75,49
Marc Brimeux ⁵	135 000	11,84	270 000	13,25
Sandra Franconnet	89 000	7,81	178 000	8,73
Antoine Bertier	9 000	0,79	18 000	0,88
Céline Tabournel	8 500	0,75	17 000	0,83
Total concert	1 123 325	98,54	2 021 821	99,18

Le concert détient par ailleurs 100 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise⁶ (BSPCE), soit l'intégralité des BSPCE émis par la société SAFTI GROUPE.

Les actions SAFTI GROUPE seront radiées d'Euronext Paris le 4 août 2016, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires seront transférées à l'initiateur de l'offre.

¹ Contrôlée par M. Gabriel Martin Pacheco.

² Cf. D&I 216C1313 du 8 juin 2016 et note d'information de l'initiateur paragraphe 1.1.1.3.

³ En ce compris la société à responsabilité limitée Holding Pablou (sise Technopôle Var Marin, Bâtiment J, route de la Seyne, 83190 Ollioules) contrôlée par M. Marc Brimeux.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 1 140 000 actions représentant 2 038 500 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Dont 45 000 actions détenues indirectement, par l'intermédiaire de la société Holding Pablou qu'il contrôle.

⁶ Dont 45 000 BSPCE détenus par M. Marc Brimeux, 37 900 BSPCE détenus par M. Gabriel Martin Pacheco et 17 100 BSPCE détenus par Mme Céline Tabournel.